

Elections locales du 13 octobre 2024

Annexe 2 - Déclaration écrite sur l'honneur - séjour à l'étranger

Je soussigné(e)

atteste sur l'honneur être dans l'impossibilité d'aller voter le jour de l'élection car je me trouverai ce jour-là en séjour temporaire à l'étranger pour des raisons autres que professionnelles. J'atteste ne pas disposer d'une attestation d'une organisation de voyages, d'un titre de transport valable, d'une preuve de réservation valable ni d'une quelconque autre pièce justificative susceptible d'établir la réalité dudit séjour à l'étranger.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'article L4168-15 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation figurant ci-dessous.

Le mandant,
(Signature)

EXTRAIT DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION

Art. L4168-15. § 1^{er}. Relèvent également de la captation des suffrages les faits suivants, commis par un électeur :

- 1° donner procuration en application de l'article L4132-1, § 1^{er}, en l'absence des conditions requises à cet effet ;
- 2° ayant donné procuration, laisser voter son porteur de procuration malgré l'absence, au moment du vote, des conditions prévues à l'article L4132-1, § 1^{er} ;
- 3° voter sciemment au nom de son mandant alors que celui-ci était décédé, ou alors qu'il était possible au mandant d'exercer lui-même son droit de vote ;
- 4° accepter ou donner plusieurs mandats en application de l'article L4132-1, § 1^{er}.

§ 2. Toute personne coupable de ces délits est punie d'une amende de 26 à 1.000 euros.



Elections locales du 13 octobre 2024

Annexe 3 - Déclaration écrite sur l'honneur - travailleur indépendant

Cette annexe ne doit être complétée que par l'électeur qui exerce sa profession en tant qu'indépendant et qui se trouve dans l'impossibilité d'aller voter en raison de ses obligations professionnelles le jour de l'élection.

En ma qualité de travailleur indépendant,

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur être dans l'impossibilité d'exercer mon droit de vote le jour de l'élection en raison de mes obligations professionnelles.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'article L4168-15 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation figurant ci-dessous.

Le mandant,
(Signature)

Signature du bourgmestre (ou de son délégué)

EXTRAIT DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION

Art. L4168-15. § 1^{er}. Relèvent également de la captation des suffrages les faits suivants, commis par un électeur :

- 1° donner procuration en application de l'article L4132-1, § 1^{er}, en l'absence des conditions requises à cet effet ;
- 2° ayant donné procuration, laisser voter son porteur de procuration malgré l'absence, au moment du vote, des conditions prévues à l'article L4132-1, § 1^{er} ;
- 3° voter sciemment au nom de son mandant alors que celui-ci était décédé, ou alors qu'il était possible au mandant d'exercer lui-même son droit de vote ;
- 4° accepter ou donner plusieurs mandats en application de l'article L4132-1, § 1^{er}.

§ 2. Toute personne coupable de ces délits est punie d'une amende de 26 à 1.000 euros.



Elections locales du 13 octobre 2024

Annexe 4 - Déclaration du Bourgmestre - le porteur de procuration est un candidat

Cette annexe ne doit être complétée que si le porteur de procuration est un candidat.

• Au cas où le mandant et le porteur de procuration habitent dans la même commune

Je soussigné(e), bourgmestre de la commune de ⁽¹⁾
atteste par le présente que le mandant et le porteur de procuration précités y sont tous deux inscrits au registre de la
population et que M./Mme
(nom du porteur de la procuration)
est le/la
(indiquer ici le lien de parenté ou d'alliance)
de M./Mme
(nom du mandant)

Sceau de la commune

Signature du bourgmestre,

• Au cas où le mandant et le porteur de procuration habitent dans des communes différentes

Je soussigné(e), bourgmestre de la commune de ⁽²⁾
atteste par la présente que M./Mme
(nom du porteur de procuration)
inscrit(e) au registre de la population et certifie, sur le vu de l'acte de notoriété qui m'a été présenté, que le/la précité(e) est
le/la
(indiquer ici le lien de parenté ou d'alliance)
de M./Mme
(nom du mandant)

Sceau de la commune

Signature du bourgmestre,



(1) Cette rubrique est à compléter par le bourgmestre de la commune au registre de la population de laquelle le mandant et le mandataire sont tous deux inscrits.

(2) Cette rubrique est à compléter par le bourgmestre de la commune au registre de la population de laquelle le mandataire est inscrit, lorsque le mandant a sa résidence principale dans une autre commune.